

**ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE**

En application de l'[article R237-7 du Code de commerce](#) le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION :

..... SAS 06 PLAQUISTE

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

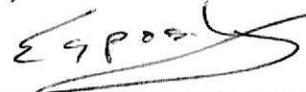
..... 228 Chemin du Tameyé, Villa Swagatam

..... 06560 VALBONNE

N° SIRET : 888 887 494 00019

Le Président,
Alain ESPOSITO

Date et lieu Valbonne, le 22/01/2025
(signature et qualité du demandeur)



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : ... 22/01/2025

Il est attesté que, ... 06 PLAQUISTE¹

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : ... 27/01/2025

Signature et cachet du Chef de service

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
20, Terrasse de la Paoute
CHRISTINE GRASSE
Contrôleur des Finances PUBLIQUES
GRASSE CEDEX



¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »